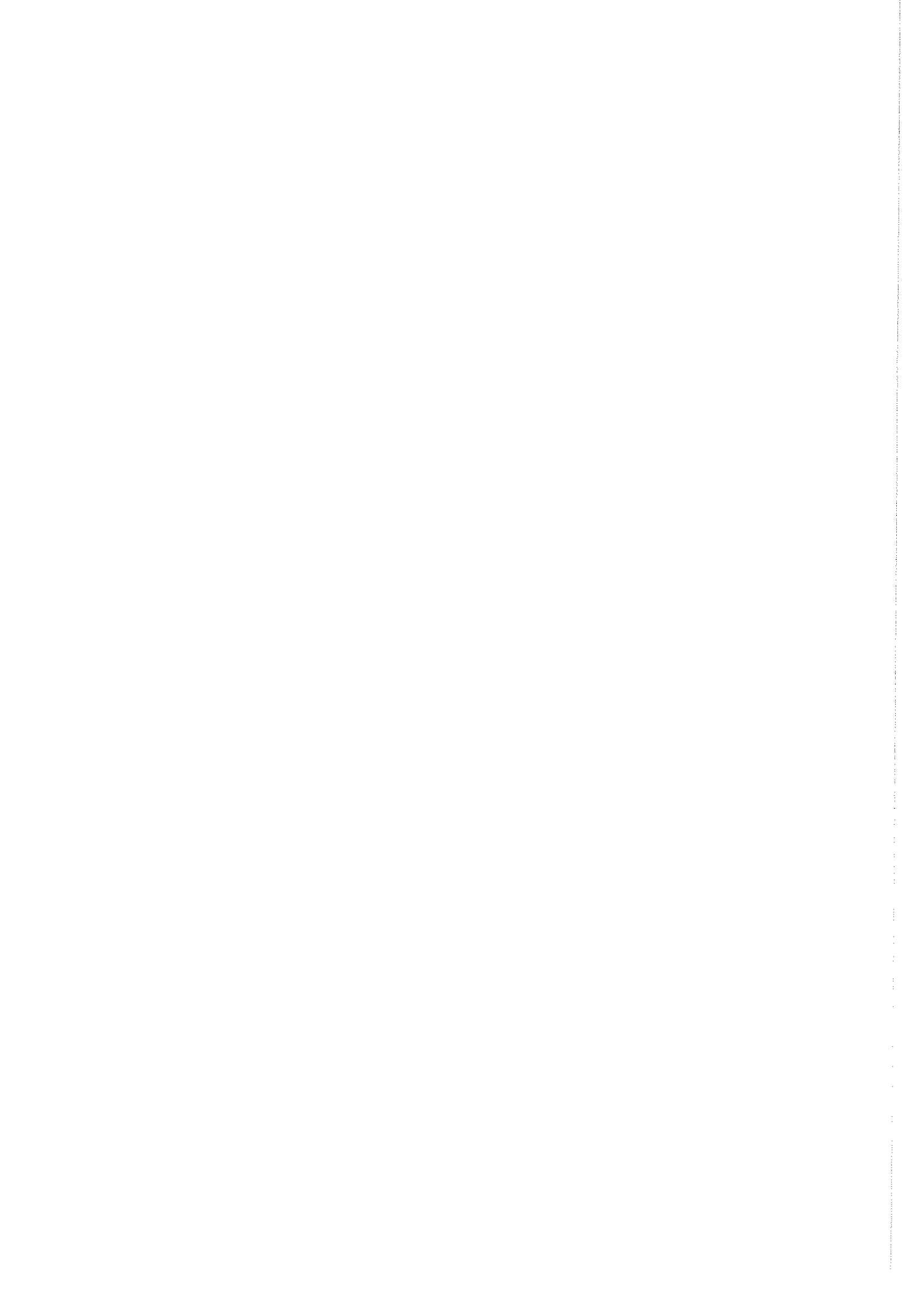


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunions du 27 juin 2005**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 JUIN 2005

Soir



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 juin 2005

Soir

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. D'AMECOURT, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, DARGUENCE, DAVID, Mme DELAUNAY, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUCHENE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, JAULT, JEAN-JEAN, LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LIMINIANA, LOTHAIRE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SERRANO, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, VINCENT.

Excusés : MM. AUGÉY, CESAR, CHALARD, DARREMONT, DELAUX, DUBOURG, FATH, FOULON, GAUZERE, HOURNAU, Mme KEISER, MM. LEVEAU, PERONNAU, REGERE, RIFFAUD, SAVARY, SOUBIE, TRUPIN, YERLES.

La séance est ouverte à 21 heures 15.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT

M. LE PRESIDENT :

Dans quinze minutes, Monsieur Bertrand GAUME qui est directeur du cabinet du Préfet viendra, pour vous tenir au courant. Il vient de me dire à l'instant que la météo s'était trompée, on pensait que l'orage était sur la Bretagne et en réalité il est sur le Bassin d'Arcachon. Cinq bateaux étaient en perdition, mais ils sont en train de se ranger. Par contre, ils sont inquiets sur une personne au Banc d'Arguin. L'orage semble être passé. Il y a eu un certain nombre d'arbres arrachés. Il va venir faire le point de la situation. Effectivement, il y a eu en peu de temps un orage très fort. J'ai quitté Carbon-Blanc à 8 heures, il y avait 38 °, et quand je suis arrivé à Bordeaux, cela était passé à 28 °. Dans les rues de Bordeaux, les barrières de chantier partaient, etc.

MOTION RELATIVE AUX PRISES D'OTAGES

Présentée par Gilbert MITTERRAND

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, s'est réjoui de la libération après 157 jours de détention de Florence AUBENAS et de son assistant Hussein HANOUN AL-SAADI. Il adresse ses remerciements et ses félicitations à tous ceux qui, par leur mobilisation et interventions, ont abouti à cette issue positive.

Sa préoccupation aujourd'hui va vers Ingrid BETANCOURT, enlevée le 23 février 2002, depuis retenue en otage en Colombie, vers Fred NERAC, disparu en Irak, vers Guy ANDRE-KIEFFER, disparu en Côte d'Ivoire, ainsi que vers toutes les personnes privées de liberté, victimes de situations inacceptables.

Le Conseil Général tient à s'associer aux démarches entreprises par leurs familles ainsi qu'à leurs inquiétudes et à leur douleur.

Les élus girondins tiennent à rappeler très fermement que la prise d'otages civils est inacceptable. Ceux qui la pratiquent se placent en marge des lois universelles.

Ils demandent à la population de la Gironde, à l'ensemble des élus, de se mobiliser, et au Gouvernement de prendre toutes les mesures et initiatives appropriées afin que ces situations trouvent une conclusion heureuse et rapide.

Gilbert MITTERRAND :

Une motion qui cite des personnes actuellement détenues, et également pose le principe tout simplement de cette façon de concevoir l'affirmation de ses convictions ou du combat politique que l'on mène. Il y a des règles chères à la démocratie, et la démocratie ne passe pas par des actes de violence aussi insupportables que ceux-ci au mépris de toute liberté et de tout respect de la liberté, y compris la liberté de la presse qui est également défendue dans cette motion.

Au-delà de ces personnes visées, Ingrid Betancourt est dans une situation qui depuis maintenant plus de trois ans perdure. Les exemples récents, que ce soit Christian Chesnot et Georges Malbrunot ou de Florence Aubenas et son assistant Hussein Hanoun Al-Saadi, nous montrent que lorsque la mobilisation est là, lorsque le silence ne s'installe pas, lorsque la mobilisation passe par des actes du quotidien, même qui paraissent mineurs, cela entretient le souvenir et la nécessité du combat, cela crée, cela a été dit, une relation, et finalement protège les otages. Aujourd'hui nous voulons aider à rompre le silence qui pourrait s'installer pour certains d'entre eux, et Ingrid Betancourt en particulier puisqu'elle est détenue depuis de longues années alors qu'elle était candidate à une élection présidentielle. Nous sommes là pour défendre la démocratie, nous n'acceptons pas ces méthodes et ce refus des règles démocratiques.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE AU DESENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE

Présentée par Philippe DORTHE

Après plusieurs mois d'incertitudes, après des annonces catastrophiques, le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative annonce dans une dépêche de l'A.E.F. (Agence Education Emploi Formation) du 16 juin 2005 qu'il est toujours en négociation avec le Premier ministre à propos du gel d'une partie de son budget.

Au niveau de l'Etat, il manquerait à ce jour 10 à 15 M€ de crédits pour soutenir les associations de Jeunesse et d'Education Populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents, ce qui laisserait augurer des baisses de 50 à 100 % pour les associations nationales et têtes de réseaux, ainsi que pour l'action des associations au plan local.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance ordinaire :

- Réaffirme que les activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au lien social et à la construction d'une société plus solidaire et démocratique dans le département de la Gironde ;

- Reconnaît l'action citoyenne et la dynamique générées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire sur son territoire ;

- S'inquiète des conséquences des baisses de subvention de l'Etat annoncées, sur l'emploi et sur les activités développées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

- S'associe aux inquiétudes légitimes du secteur associatif quant à son devenir.

Dominique VINCENT :

Sur le fond, bien sûr, si c'était le cas, on s'associerait, mais l'enveloppe par ministre n'est pas attribuée ; elle a dû l'être aujourd'hui, voire demain. Nous nous abstenons sur cette motion. Mais si effectivement il manquait cet argent nous sommes prêts à nous associer sur une autre motion, beaucoup plus peut-être violente que celle-ci, mais attendons que nos ministres reçoivent leur enveloppe.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

MOTION RELATIVE AU PROBLEME DE FINANCEMENT DES SERVICES DE L'U.N.A.S.S.A.D.

Présentée par Bernard GARANDEAU

Partenaire privilégié du Conseil Général dans le cadre de ses actions en direction des personnes âgées, l'U.N.A.S.S.A.D. (Union Nationale des Associations et Services des Soins et d'Aide à Domicile) se trouve confrontée à des problèmes de financement des actions qu'elle réalise pour le compte de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (C.N.A.V.).

En effet, le maintien de ces services est mis en difficulté notamment par le tarif unique fixé par la CNAV, la plupart du temps très inférieur au coût réel de fonctionnement.

Face à cela, le plan gouvernemental de développement des services aux personnes ne règle en aucun cas les incohérences existantes au niveau du financement des services.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, souhaite apporter son soutien à l'U.N.A.S.S.A.D. et à l'U.D.A.S.S.A.D. Gironde, et il lui apparaît nécessaire que le Gouvernement puisse apporter rapidement des réponses à leurs inquiétudes, dans un souci de pérennisation des services et des emplois.

Bernard GARANDEAU :

Il s'agit d'une motion de soutien à l'U.N.A.S.S.A.D. qui a des négociations avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, qui pour l'instant ne rembourse pas au tarif pratiqué par le Conseil Général en particulier, mais à un tarif nettement inférieur, puisque c'est un tarif unique au plan national, le coût de fonctionnement des heures prodiguées par les associations de ce domaine-là. Les associations se retrouvent à vendre à perte un certain nombre de leurs heures, et ont le choix entre un licenciement massif s'elles refusaient de suivre les tarifs qui leurs sont proposés, ou bien une perte qu'elles ne manquent pas de venir demander de répercuter dans notre subvention. Ce n'est pas possible. Nous leur avons indiqué. Ils en sont bien d'accord d'ailleurs, et nous soutenons les démarches qu'ils ont auprès de la CNAV pour faire en sorte que les heures soient payées au prix tarifé par le Conseil Général.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION RELATIVE A LA DESTRUCTION DE L'ANGÉLIQUE DES ESTUAIRES A BORDEAUX

Présentée par Jacques RESPAUD

L'Angélique des estuaires est une des rares espèces endémiques en France. Elle n'est connue que sur les seuls estuaires de la Loire, de la Charente, de l'Adour et de la Gironde. Cette plante à très forte valeur patrimoniale est protégée par la réglementation nationale (selon un arrêté du 20 janvier 1982) et européenne (elle est référencée parmi les espèces prioritaires de la directive Habitats).

De ce fait l'existence de cette ombellifère, liée aux berges de nos grands fleuves, doit être prise en compte dans tout ouvrage ou aménagement sur les berges qu'elle occupe, sa destruction étant interdite.

Dans certains cas très particuliers, une dérogation a pu être accordée par le Conseil National de la Protection de la Nature (C.N.P.N.). Toutefois, dans l'une de ses dernières recommandations, cet organe ministériel spécifiait : *"Toute nouvelle demande ne pourra être analysée sans que la commission flore du C.N.P.N. puisse disposer d'arguments scientifiques complets sur l'état global des populations d'Angélique sur la totalité des fleuves Dordogne, Garonne et sur l'Estuaire de la Gironde (approche biologique, écologique, conservatoire)"*.

C'est en dépit de ces textes, de ces recommandations, que l'Angélique des estuaires vient d'être totalement détruite sur l'un des rares sites des berges de la Garonne, à Bordeaux.

Cette véritable richesse pour la ville de Bordeaux, pour la Gironde, a été anéantie sans précaution, lors d'un nettoyage intensif des berges en préparation de la Fête du Fleuve... Les probabilités de la voir refleurir en ces lieux sont infimes.

Aujourd'hui, ceux qui ont opéré cette coupe illégale se renvoient la balle. La mairie de Bordeaux l'aurait demandée, mais en omettant de solliciter l'accord de la DIREN..., oubliant dans le même temps qu'elle érige la Fête du Fleuve en vitrine dans laquelle elle aime à exposer son attachement à la biodiversité. Le Port Autonome qui aurait opéré le nettoyage n'en assume pas la responsabilité.

Le Conseil Général de la Gironde demande que la responsabilité de cette coupe illégale soit clairement établie. En effet, dans le cadre de sa politique environnementale, il est soucieux de voir préserver les espèces protégées présentes sur l'ensemble du territoire de la Gironde.

A cet égard, il envisage de lancer une étude sur l'Angélique des estuaires ; étude qui apporterait un prolongement à la démarche de la Communauté Urbaine de Nantes et à son programme volontariste en matière de préservation de l'espace naturel de l'Angélique des estuaires.

Jacques RESPAUD :

Je crois que l'importance de l'orage ce soir nous le montre encore. On ne peut pas faire n'importe quoi sinon on va dans le mur, d'où l'importance extrême d'une motion qui peut faire sourire, et fait rire certains, mais qui de fait est fondamentale.

A Nantes l'angélique de l'estuaire est presque aussi visitée que le Colbert à Bordeaux ; c'est vous dire l'importance touristique que peut revêtir cette fleur.

Gilbert MITTERRAND :

Je disais que tout à l'heure dans les crédits que nous avons votés, vous devez voter beaucoup de crédits pour les estuaires, la protection de la faune et de la flore, l'environnement et le développement durable dans les estuaires. Donc il y a une cohérence, et je dirai pour le clin d'œil qu'il faut lutter contre le syndrome du "karcher" !

Michel DUCHENE :

C'est dommage qu'elle ait été coupée cette Angélique, mais au moins cela aura servi à une chose, c'est que Gilbert Mitterrand et Jacques Respaud sachent ce qu'est l'angélique. Jusqu'à maintenant ils pensaient que c'était un digestif. Ils sauront maintenant que c'est une plante que l'on peut qualifier de sauvage. C'est une demande des organisateurs de la fête du fleuve et le Port Autonome qui a effectué cette coupe aurait dû contacter la DIREN. Le maire était très mécontent, il l'a rappelé au Port qu'il devait respecter les procédures habituelles. Et évidemment c'est le Port Autonome qui est responsable. Je pense que les personnes qui ont effectué cette destruction n'ont pas envisagé un seul instant qu'elles étaient confrontées à une plante d'une telle importance. Il faudra dorénavant surveiller attentivement ce type de coupe. Mais je me retourne vers un certain nombre de maires ici, même vous Gilbert Mitterrand, vous passez systématiquement dans votre commune, vérifier chaque fleur, chaque plante coupée. En fait si c'était le cas je vous en félicite.

Gilbert MITTERRAND :

Je réponds oui.

Michel DUCHENE :

Nous sommes très heureux de le savoir. Et bien la prochaine fois nous viendrons suivre des stages de formation de coupe dans votre commune. Je rassure complètement mon collègue Jacques Respaud qui attache une très grande importance à l'Angélique. Nous allons la surveiller attentivement, et nous allons mettre le Port face à ses responsabilités ; son directeur nous a déjà dit qu'il allait particulièrement surveiller les secteurs de coupe.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VOEU RELATIF A LA SITUATION DE L'ENTREPRISE FORD DE BLANQUEFORT

Présenté par Jean TOUZEAU

Avec un effectif de 3350 personnes Ford est le premier employeur d'Aquitaine. Pour autant, les difficultés du marché de l'automobile liées à la hausse du cours du Pétrole, à la valeur du dollar ainsi qu'au risque de délocalisation rendent de plus en plus difficile l'avenir du site de Blanquefort.

En effet, depuis trois ans, les deux usines du site accusent une perte d'emploi de presque 400 postes. De plus, les salariés déplorent une perte de production cumulée de 20 % sur la dernière année d'activités. Cette situation a entraînée cinq jours de chômage technique chez Ford Aquitaine Industrie en février 2005.

Les pouvoirs publics locaux se sont mobilisés pour faciliter l'installation de Ford en Gironde et ils resteront présents afin de permettre la pérennisation de ce site industriel.

Or, l'exclusion de Blanquefort du zonage P.A.T. interdit les aides des collectivités qui contribueraient à sauver les emplois.

Pressentant ces difficultés, et soucieux de la préservation de ce site industriel (le 1^{er} en Aquitaine), le Conseil Général de la Gironde, réuni en session plénière, apporte son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industrie et GETRAG Ford Transmissions, dont les représentants ont été reçus à plusieurs reprises, et appelle à la vigilance du Gouvernement concernant ce dossier.

Plus précisément, le Conseil Général de la Gironde souhaite :

- Obtenir des instances européennes une dérogation afin que les différentes collectivités puissent aider les projets d'investissements de Ford,
- Que le gouvernement français fasse connaître aux pouvoirs publics américains son souhait de la continuité des activités de Ford sur son site Girondin,
- Contribuer avec la Direction de Ford, à la mise au point d'un projet de développement susceptible de constituer une alternative à d'éventuels projets de délocalisation.

VOEU RELATIF A LA SITUATION DE L'ENTREPRISE FORD DE BLANQUEFORT

Présenté par Jean-Jacques PARIS

Les élus du Comité d'Entreprise Ford Aquitaine se sont adressés il y a peu de temps à l'ensemble des Conseillers Généraux de la Gironde pour leur faire part des inquiétudes qui pèsent sur l'emploi et le développement des usines Ford situées à Blanquefort.

La situation actuelle est particulièrement menaçante du fait :

- de la perte de 400 emplois depuis ces trois dernières années,
- de la baisse constante des volumes de production depuis deux ans – résultat de l'accord passé avec le groupe GETRAG pour externaliser les boîtes de vitesse automatique,
- du manque de perspectives industrielles et d'investissement sur les nouvelles technologies.

L'usine de Ford Blanquefort a un impact économique direct très important dans le Département de part la masse salariale, des dépenses de consommation qu'elle suscite et de la fiscalité qu'elle génère. Si l'on y ajoute l'impact économique induit, les retombées économiques de Ford peuvent se chiffrer à 645 M€ par an en Gironde.

Notre politique économique ne peut ignorer cette situation, d'autant plus que la Direction Générale Américaine envisage de réduire considérablement la production de boîtes automatiques, prétextant de la hausse des prix du carburant qui affecte les ventes de la gamme 4 X 4 et Pick-Up de Ford.

Elle appuie cette décision sur le fait qu'il y aurait un recul de 38 % des résultats des usines Ford au cours du 1^{er} trimestre 2005 par rapport à 2004. La Direction Générale oublie de dire que le résultat net de l'entreprise est largement positif avec 1,21 milliards de dollars de profit au cours des trois premiers mois de 2005. Ford dispose de moyens financiers importants puisque Ford vient d'investir 1 milliard de dollars en Chine. En effet, alors que Ford menace de supprimer des emplois sur le site de Blanquefort, les profits financiers du groupe se sont élevés à 5,8 milliards de dollars en 2004.

Le Conseil Général demande à Monsieur le Premier Ministre, dans le cadre de la mobilisation pour l'emploi, de prendre les mesures nécessaires pour conforter l'emploi et le développement économique dans notre Département, en maintenant la production notamment des boîtes automatiques y compris à six vitesses évitant ainsi toute réduction de production sur le site de Ford Blanquefort.

Le Conseil Général restera vigilant sur l'évolution de la situation de cette entreprise et tient à apporter son soutien à l'ensemble des salariés du groupe et des représentants du personnel.

M. LE PRESIDENT :

Je propose que l'on ne fasse qu'une seule motion, nous allons nous mettre d'accord sur un texte.

Nicolas FLORIAN :

On s'associe bien entendu aux motions. D'ailleurs dès la première réunion que vous aviez organisé mi-mai, je vous avais écrit en proposant qu'il y ait un élu de l'opposition, en l'occurrence le député de la circonscription, qui puisse participer aux tables rondes qui devaient avoir lieu. Je crois savoir que le Gouvernement s'est déjà saisi du problème, parce qu'il y avait quelques lignes dans l'avant dernière lettre du Gouvernement. Il ne faut pas toutefois se démobiliser. Je ne suis pas initié, mais c'est peut-être au niveau du zonage PAT qu'il y aurait quelque chose à faire. Qui est décisionnaire à ce niveau-là ? Est-ce l'Etat, la commission ?

Gilbert MITTERRAND :

C'est l'Etat qui propose à l'Europe.

Jean TOUZEAU :

Il y a beaucoup de points communs dans les deux textes, ils sont très proches, je pense qu'il pourrait y avoir une motion de synthèse. Je voudrais souligner que vous avez, à plusieurs reprises, écrit à la suite des rencontres, et saisi le Premier Ministre immédiatement et plusieurs Ministres pour essayer de mobiliser le Gouvernement sur ce dossier qui est un dossier capital.

M. LE PRESIDENT :

J'ai les accusés de réception du Premier Ministre et du Ministre Jean-Louis Borloo.

DECISION : Les motions sont adoptées à l'unanimité. Au final, l'Assemblée adopte la motion suivante.

VOEU RELATIF A LA SITUATION DE L'ENTREPRISE FORD DE BLANQUEFORT

Les élus du Comité d'Entreprise Ford Aquitaine se sont adressés, il y a peu de temps, à l'ensemble des Conseillers Généraux de la Gironde pour leur faire part des inquiétudes qui pèsent sur l'emploi et le développement des usines Ford situées à Blanquefort. Ils ont été reçus à plusieurs reprises par notre institution. La situation actuelle est particulièrement menaçante du fait :

- de la perte de 400 emplois depuis ces trois dernières années,
- de la baisse constante des volumes de production depuis deux ans – résultat de l'accord passé avec le groupe GETRAG pour externaliser les boîtes de vitesse automatique,
- du manque de perspectives industrielles et d'investissement sur les nouvelles technologies.

L'usine de Ford Blanquefort a un impact économique direct très important dans le Département de part la masse salariale, des dépenses de consommation qu'elle suscite et de la fiscalité qu'elle génère. Si l'on y ajoute l'impact économique induit, les retombées économiques de Ford peuvent se chiffrer à 645 M€ par an en Gironde. Or, l'exclusion de Blanquefort du zonage P.A.T. interdit tout partenariat des collectivités territoriales avec l'entreprise pour soutenir le développement économique et l'emploi.

Notre politique économique ne peut ignorer cette situation, d'autant plus que la Direction Générale Américaine envisage de réduire considérablement la production de boîtes automatiques, prétextant de la hausse des prix du carburant qui affecte les ventes de la gamme 4 X 4 et Pick-Up de Ford.

Elle appuie cette décision sur le fait qu'il y aurait un recul de 38 % des résultats des usines Ford au cours du 1^{er} trimestre 2005 par rapport à 2004. La Direction Générale oublie de dire que le résultat net de l'entreprise est largement positif avec 1,21 milliards de dollars de profit au cours des trois premiers mois de 2005. Ford dispose de moyens financiers importants puisque Ford vient d'investir 1 milliard de dollars en Chine. En effet, alors que Ford menace de supprimer des emplois sur le site de Blanquefort les profits financiers du groupe se sont élevés à 5,8 milliards de dollars en 2004.

- Le Conseil Général demande à Monsieur le Premier Ministre dans le cadre de la mobilisation pour l'emploi de prendre les mesures nécessaires pour conforter l'emploi et le développement économique dans notre Département, en maintenant la production notamment des boîtes automatiques et des boîtes à six vitesses évitant ainsi toute réduction de production sur le site de Ford Blanquefort.

- Le Conseil Général restera vigilant sur l'évolution de la situation de cette entreprise et tient à apporter son soutien à l'ensemble des salariés du groupe et des représentants du personnel.

- Par ailleurs, le Conseil Général souhaite obtenir des instances européennes une dérogation concernant le zonage de Blanquefort.

DECISION : LE VOEU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

MOTION DE SOUTIEN AUX POSTIERS POUR GARANTIR UN SERVICE PUBLIC POUR TOUS

Présentée par Jean-Jacques PARIS

Les protocoles ou autres conventions médiatisés n'empêchent pas les dégâts engendrés par la loi de régulation postale qui a inscrit dans le paysage français la libéralisation et la mise en concurrence des services postaux.

Cette logique s'attaque en fait à une présence postale reposant sur les principes de service public d'égalité, de solidarité, de démocratie, dans le cadre d'une péréquation tarifaire.

Derrière un affichage de bonnes intentions, pour faire écho aux attentes populaires et celles des élus locaux, les tenants du libéralisme continuent le remodelage du service public pour renforcer la domination du "tout marché".

C'est parce qu'ils résistent à cette politique et ses conséquences sur leurs conditions de vie et de travail que les postiers du Centre de Tri du Courrier de Bordeaux-Bègles sont mis à l'index, et que les militants syndicaux sont menacés de sanctions lourdes.

- Les Conseillers Généraux de la Gironde demandent à Monsieur le Président de La Poste de tout mettre en œuvre pour que s'ouvrent de réelles négociations, qui permettent de déboucher sur un accord écartant toute répression, et intégrant les attentes des postiers et des usagers.

- Les Conseillers Généraux de la Gironde soulignent leur attachement à un service public qui doit échapper aux seuls critères de rentabilité, assurer la continuité, la pérennité, l'accessibilité, l'égalité d'accès et de traitement, la qualité du service rendu sur tout le territoire.

Nicolas FLORIAN :

Nous voterons contre cette motion. Elle est d'ailleurs assez floue, parce que bien sûr il faut défendre le service public, mais quand on connaît un peu les circonstances, c'est essentiellement, sans que ce soit vraiment affiché, un soutien. Alors je ne sais pas si ce sont des militants syndicaux ou pas, mais ces gens-là ont séquestré des responsables de l'entreprise. On a beau faire du militantisme syndical, défendre des causes nobles par ailleurs, il y a des pratiques que l'on ne doit pas commettre. On ne cautionnera pas ce qui a pu se passer au centre de tri, où je rappelle que le directeur et ses collaborateurs ont été séquestrés. Il est logique que des sanctions soient prises. Quoi qu'il en soit des plaintes ont été déposées, et nous ne considérons pas qu'il est de notre rôle de cautionner de tels agissements.

Alain RENARD :

Je crois que la motion que l'on nous présente aujourd'hui, je vais la voter. Je siège avec d'autres collègues, Michel Hilaire notamment, à la commission départementale de présence postale, et nous avons l'impression, j'ai l'impression pour ma part, que notre seule

fonction est d'entendre les décisions unilatérales de La Poste par rapport à sa présence sur le terrain. Même si on ne peut pas excuser le fait d'avoir retenu des personnes toute une nuit, je peux comprendre la désespérance de syndicalistes qui sont confrontés à un tel autisme par rapport à leurs préoccupations.

Serge LAMAISON :

Sur le texte, je n'ai rien à dire, excepté sur le dernier alinéa qui me semble négatif : "qui doit échapper aux critères de rentabilité". Je sais bien qu'il ne faut pas être forcément pour ou contre la rentabilité, mais je serai plus positif en disant qu'il doit être efficient, assurer la continuité pour montrer que l'on est soucieux également d'être positif.

M. LE PRESIDENT :

On peut exprimer différemment, si Jean-Jacques Paris en est d'accord, nous pourrions mettre : "aux seuls critères de rentabilité".

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT :

Avant que Monsieur Bertrand Gaume n'arrive, je vais vous lire la dépêche de l'A.F.P. de 21 h 32 "Violent orage en Gironde, bateaux en difficulté dans le Bassin d'Arcachon. Des bateaux se trouvaient lundi soir en difficulté dans le Bassin d'Arcachon où un violent orage a éclaté en début de soirée, nécessitant l'intervention de vedettes et d'un hélicoptère, a-t-on appris auprès des pompiers qui ont déclenché la phase "tempête inondation". Cette procédure permet la constitution rapide d'équipes d'intervention. L'orage a éclaté peu avant 20 heures, sur l'ouest du Département de la Gironde. Les régions les plus touchées ont été l'ouest de la Gironde et la C.U.B., où la nuit semblait être tombée vers 20 h 30. Des bateaux sont en difficulté sur le Bassin d'Arcachon, mais on ne sait pas quel nombre, ont indiqué les pompiers. Trois vedettes des pompiers et un hélicoptère de la gendarmerie intervenaient peu après 21 heures. Par ailleurs un bateau de plaisance sans occupant a coulé dans ce secteur. Les pompiers ont constaté 16 départs de feu dans le Médoc, qui toutefois devraient être rapidement circonscrits, selon les pompiers. A Bordeaux et dans son agglomération, les pompiers ont effectué plus d'une centaine d'interventions, notamment pour des inondations et des chutes d'objets. Aucune victime n'était à déplorer. L'orage se déplaçait vers l'est, mais perdait en intensité selon les pompiers.

VOEU RELATIF A LA RESTRUCTURATION DU POLE INGENIERIE S.N.C.F.

Présentée par Jean-Jacques PARIS

La Région Aquitaine est incluse dans le pôle Sud-Ouest de l'ingénierie de la S.N.C.F. Celui-ci est menacé par des suppressions d'emplois qui pourraient à terme remettre en cause ou retarder bon nombre de projets inscrits au titre du 12^{ème} Contrat de Plan Etat-Région, comme la L.G.V. Bordeaux-Paris, le franchissement de la Garonne, auxquels s'ajoutent aujourd'hui la L.G.V. Bordeaux-Toulouse et d'autres infrastructures.

C'est donc à juste raison que les syndicats U.N.S.A. et C.G.T. nous ont fait part de leurs craintes, qui sont d'ailleurs confirmées depuis par la Direction Régionale de la S.N.C.F. Ainsi la région de Bordeaux se verrait supprimer six agents de son bureau d'études. De plus, seul deux départs à la retraite sur sept seraient compensés.

Les missions du pôle ingénierie de la région de Bordeaux sont particulièrement centrées sur le bouchon ferroviaire, l'extension du tramway avec le franchissement de la gare Saint-Jean, les pôles intermodaux et divers aménagements, sans compter les projets en cours au titre du Contrat de Plan. Dans ces conditions il est inacceptable que la S.N.C.F. se propose de supprimer des emplois sur la région de Bordeaux pour des raisons d'équilibre financier immédiat, mais avec la volonté manifeste de transférer ou d'externaliser à terme vers des bureaux d'études privés ces missions d'ingénierie publique qui sont capitales pour un développement durable.

En conséquence, le Conseil Général de la Gironde demande à Monsieur le Ministre des Transports de prendre les mesures nécessaires afin que les moyens du service public du transport ferré soient assurés, et que les pôles d'ingénierie bénéficient au plan national comme au plan local des moyens suffisants à la réalisation, sans retard, des infrastructures prévues.

Nicolas FLORIAN :

Je ne suis pas initié, mais ce n'est pas la S.N.C.F., c'est R.F.F. qui est concerné. C'est à vérifier.

Philippe DORTHE :

Le Pôle ingénierie de la S.N.C.F. : ce sont des cheminots qui parfois travaillent pour le compte R.F.F., c'est vrai, mais ce sont des cheminots qui appartiennent à la S.N.C.F.

Nicolas FLORIAN :

Pour le reste, on va s'abstenir, on ne connaît pas assez le dossier. Quand vous dites que cela pourrait remettre en cause les études sur le franchissement de la Garonne. Je regrette, mais le comité de pilotage s'est réuni et le choix a été fait de l'élargissement du pont ; je crois même que les appels d'offres sont passés, donc nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT :

Je suis intervenu auprès du directeur régional. Il me disait : "Par lettre du 27 mai, vous attirez mon attention sur les difficultés évoqués par les syndicats U.N.S.A. et C.G.T., au sein de l'ingénierie S.N.C.F. En 2002 la S.N.C.F. a pris la décision de décentraliser le pilotage fonctionnel de ses 23 Pôles d'ingénierie en créant 8 centres multirégionaux dépendant de la direction de l'ingénierie agissant sur les contours d'un territoire dénommé plaque. C'est ainsi que la plaque sud-ouest recouvre les régions S.N.C.F. de Bordeaux, Toulouse, Limoges, correspondant respectivement aux Régions administratives de Poitou-Charente, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin. La création de ces centres a permis de mieux réguler la charge d'activité entre les pôles et n'a eu aucune conséquence sur leurs effectifs. Elle a en outre permis de renforcer la cohésion du réseau régional de l'ingénierie, et de compenser les effets de variation de charge en favorisant l'entraide inter-plaque. Cependant, les perspectives d'activité pour 2005 et 2006, notamment au titre des projets du douzième contrat de plan Etat-Région, se sont considérablement réduites sur l'ensemble du territoire, et notamment sur le secteur Sud Ouest, malgré une activité soutenue en Aquitaine. C'est ainsi que cette réduction a conduit à envisager le départ de six agents des bureaux d'études de Bordeaux vers les établissements de la région de Bordeaux et à ne pas compenser deux des sept départs en retraite. La viabilité de l'activité et le maintien des compétences ne sont nullement remises en cause par des ajustements d'effectifs, le pôle ingénierie se maintenant à un niveau élevé d'effectifs permettant de traiter tous les projets en cours... "

Jean-Jacques PARIS :

Je pense qu'il faut toujours être vigilant.

DECISION : LE VOEU EST ADOPTE A LA MAJORITE

MOTION RELATIVE AU SITE HOURCADE –FRET FERROVIAIRE

Présentée par Jean-Jacques PARIS

Le site d'Hourcade, dont les installations ont été financées il y a tout juste trois ans par d'importants fonds publics dont ceux du Département, est aujourd'hui menacé. C'est ce qu'il ressort de la rencontre que nous avons eue avec les salariés de la S.N.C.F. et de la Compagnie Nouvelle des Conteneurs (C.N.C.).

Le nouveau plan du fret ferroviaire organise la réduction de moitié de l'activité de la C.N.C. sur le site d'Hourcade mais aussi au plan national, transférant une nouvelle fois sur la route des centaines de camions dans des agglomérations déjà saturées comme la nôtre, aggravant les conditions de sécurité en général.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde constate que le transport marchandises par rail a chuté de 29,8 % au troisième trimestre 2004. En fait, l'Union Européenne a décidé de baisser globalement la part du fret ferroviaire, a entériné également l'allongement de la durée du travail pour les chauffeurs, accélérant de fait le dumping social pour rentabiliser toujours plus le transport routier. De plus, dans le même temps où le Gouvernement divisait par cinq les aides publiques au transport combiné, la S.N.C.F. relevait de plus de 60 % en 2002 les redevances d'utilisation du réseau ferré national pour les trains combinés.

On peut vérifier au travers de cette activité du transport marchandises les dégâts engendrés par une logique libérale et de dumping social. Ces choix conduisent à sacrifier l'emploi, l'environnement, et à écarter de fait toute conception de développement durable au profit d'une libéralisation totale des transports qui entraîne la disparition du service public.

Il semble au Conseil Général de la Gironde que les parlements français et européens doivent réagir à cette situation pour mettre un coup d'arrêt à cette politique, dont les conséquences sur le site de Bègles sont destructrices tant pour les populations qui travaillent sur le site que pour celles qui vivent dans les environs.

C'est pourquoi, le Conseil Général de la Gironde propose à Monsieur le Préfet une initiative pour organiser la tenue d'une table ronde avec tous les acteurs, pour envisager des solutions préservant le niveau de l'emploi, l'activité du site, mais plus généralement le développement du transport combiné et de marchandises par rail.

Nicolas FLORIAN :

Je partage une partie de ce voeu, et je nuancerai d'autres choses. Sur le tableau général, il faut se battre pour que Hourcade se développe. Ce dossier mérite plus qu'une simple motion. Vous proposez à Monsieur le Préfet qu'il y ait une table ronde organisée là-dessus, et je signe des deux mains. Il n'y a pas que les décisions prises par la compagnie nouvelle de conteneurs. Tous les acteurs, je ne veux pas faire de procès d'intention, mais je pense à la D.D.E. sur ce dossier, doivent se remettre en cause. On sait pertinemment qu'il y a un problème d'accès et de sortie sur la rocade pour accéder à ce site. La C.U.B. va faire dans les

prochaines semaines un rond-point côté Bègles pour désengorger les accès poids lourds. Cela donne l'impression d'un dossier où l'on a posé cette zone de frêt multimodale sans donner les moyens tout autour. On peut rentrer dans un sens quand on arrive du Sud, mais il faut repasser au-dessus de la rocade pour arriver sur Hourcade, mais dans l'autre sens on ne peut pas sortir facilement. Tant que la D.D.E. n'aura pas décidé de faire cet accès, le site sera en difficulté. Mais bien entendu on s'associera à toute demande auprès du Préfet pour une table ronde sur ce dossier.

Dominique VINCENT :

Une précision. Je suis d'accord avec nos deux collègues, mais quand même ! J'ai reçu les intéressés et je ne sais pas pourquoi j'ai eu l'idée d'aller pousser la porte de quelques patrons transporteurs et leur poser des questions. Pourquoi vous ne demandez pas ? Pourquoi vous ne vous battez pas ? Ils répondent : "Malheureusement cela fait partie de notre éducation. Ce n'est pas dans nos habitudes." Et sur les quatre transporteurs que j'ai pu rencontrer, trois et demi m'ont dit : "après tout on peut s'en passer, cela va très bien comme cela, cela crée trop de souci." Donc c'est une question d'éducation, tant que l'on n'arrivera pas à convaincre la plupart, pas tous, mais la plupart des transporteurs routiers de venir vers ces nouveaux modèles de transport pour nous permettre de désengorger nos routes, on aura beau construire tout ce que l'on voudra, l'Etat et les autres se désengageront parce qu'on s'apercevra qu'il n'y a pas assez de demandes.

Alors, essayons d'abord de convaincre la demande, et quand je dis convaincre c'est véritablement pour qu'ils se battent à nos côtés pour avoir ce service. Alors qu'aujourd'hui, malheureusement, sur les quatre que j'ai pu côtoyer je n'ai pas trouvé en eux une démarche violente disant : "nous sommes à vos côtés, nous avons besoin, nous souhaitons". Je crois qu'il faut autour de cette table ronde, certes avoir tous les pouvoirs publics et c'est indispensable, mais avoir aussi les premiers intéressés, et c'est à eux finalement d'être pratiquement les fers de lance de cette opération, car ils le souhaitent. Car sans eux les collectivités se désengageront en disant : "pourquoi investir si cela ne sert pas assez". Question d'éducation, une fois de plus.

M. LE PRESIDENT :

J'ai eu l'occasion d'ailleurs, lors d'un déjeuner avec Philippe Dorthe et le directeur régional, d'évoquer cette question. On a parlé des prix de revient, etc. Nous avons bien insisté sur ce problème de frêt ferroviaire qui n'a pas l'importance que nous souhaiterions, loin s'en faut. Au contraire, cela recule. Et d'une année sur l'autre 2004 par rapport à 2003 c'est sensible.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MOTION POUR ENCOURAGER LA POSE DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ EN BOIS SUR LES ROUTES DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Présentée par Jean d'AMECOURT

Le Conseil Général de la Gironde est conscient de l'importance du développement durable de notre planète. Les propriétaires de bois et de forêt le savent bien, lorsqu'ils plantent un arbre, qui sera coupé dans deux générations ! L'entretien des bois et des forêts est un enjeu fondamental du développement durable sur notre planète, dans notre pays, dans notre département.

L'entretien et la culture des bois et des forêts, c'est aussi le moyen de diminuer les gaz à effet de serre. En effet, les hommes et les animaux absorbent de l'oxygène et rejettent du CO₂, les arbres et les plantes, eux, font le contraire !

La culture et l'utilisation des bois est un bon moyen de participer à la maîtrise de l'effet de serre, par l'absorption de CO₂.

Lorsque dans la construction on utilise 1 m³ de bois, ce sont des milliers de litres de CO₂ qui sont fixés pour des générations. Utiliser le bois dans les charpentes, dans les volets, dans les menuiseries, c'est stocker des gaz à effet de serre.

Sur nos routes, pour des questions de réglementation et de sécurité, nous voyons de plus en plus posées des glissières de sécurité. Elles sont pour la plupart, en acier.

Pourtant, la réglementation autorise la pose de glissière en bois pour toutes les routes dont le trafic est inférieur à 5000 véhicules par jour.

Aussi, le Conseil Général de la Gironde, à chaque fois que les contraintes techniques le permettront, valorisera l'utilisation des glissières de sécurité en bois aux glissières de sécurité en acier.

M. LE PRÉSIDENT :

Cette motion rejoint notre volonté de soutenir la filière bois de notre département. Ce qui est intéressant à savoir, c'est que nous utilisons cette technique déjà, lorsque les critères environnementaux et paysagers l'imposent, et vous avez pu le voir le long des pistes cyclables, on a beaucoup de glissières en bois.

Michel HILAIRE :

Pour dire personnellement je suis d'accord à 100 % avec cette proposition, ou plutôt d'une manière générale parce qu'on pourrait l'élargir avec le souci qui est celui d'Yves d'Amecourt, de nouvelles utilisations du bois et de l'intensification de cette utilisation du bois. Ceci dit je suis d'accord quand on coupe du bois, on replante du bois et pas de la vigne. C'est un autre problème. L'argument écologique, je le rejoins entièrement, mais j'y ajouterai

l'argument économique également. L'utilisation nouvelle du bois peut être une chance pour la région, et je voudrais parler d'une initiative nouvelle, qui est un matériau nouveau mis au point par le centre technique du bois et de l'ameublement, avec une société du Médoc, Epsilon Composite. Ce matériau qui allie carbone et bois de trituration de pin, en particulier un espèce de lamellé collé, où le C.T.B.A. a trouvé le moyen d'associer ces deux matériaux, qui donne un lamellé collé d'une résistance très importante. Et ce type de matériau peut permettre un développement assez extraordinaire d'une richesse naturelle, le pin des Landes, et le savoir-faire de notre région. C'est un matériau qui est au stade de transfert de technologie, qui est prêt et apte à l'utilisation. Je pense que toutes ces questions sont au cœur d'une politique de développement durable. On envisage l'utilisation de ce matériau pour la construction d'une fameuse passerelle sur la Garonne, sur les piles du Pont de Langon. Je tiens à dire que, y compris dans le cadre du développement durable, les deux communautés de communes de Langon et Saint-Macaire en ont fait la demande et sont prêts à s'y associer financièrement, la Région et l'Etat aussi. Pour l'instant nous n'avons pas de réponse de vos services, mais j'espère qu'elle sera favorable, parce c'est un enjeu important pour notre région, afin de réaliser cette étude.

Alain RENARD :

Pour abonder les propos de mon collègue Michel Hilaire et suggérer que ceux qui arrachent des bois pour planter de la vigne en fassent don au Conseil Général pour établir ces glissières.

Philippe PLISSON :

Je me réjouis de toutes ces références au développement durable. C'était l'Angélique tout à l'heure, les transports en commun, l'intermodalité, maintenant la sensibilisation de notre collègue Yves d'Amecourt aux problèmes de l'effet de serre. Je pense que nous allons dans la bonne direction. Simplement je pense qu'il faut trouver d'autres solutions pour résoudre nos problèmes que les glissières de sécurité ; c'est un peu restrictif, mais c'est un bon début. En tout état de cause le Département a commencé à réfléchir. Nos collègues avaient l'intention, ce sera pour le BP, de présenter un rapport concernant la filière bois et en particulier l'utilisation du pin des Landes, et aller plus loin dans l'utilisation de cette ressource pour la construction des maisons économes en énergie. Donc c'est une motion qui est donc un début, en tout cas une bonne prise de conscience, et je la voterai avec enthousiasme.

Bernard DUSSAUT :

Par rapport aux glissières, je voudrais attirer l'attention de nos services lorsqu'il y a pause de glissières de sécurité en bois ou en acier, qu'il y ait surtout une double glissière, de façon à ce que les motards, et cela arrive assez souvent, il y a une partie qui est à 50 cm du sol et après il n'y a rien, et il y a des poteaux tous les quatre mètres. Souvent c'est un effet de guillotinaire, et donc je demande c'est qu'il y ait une double glissière, presque au ras du sol, de façon à éviter ce danger pour les motards.

M. LE PRESIDENT :

Vous avez là un motard chevronné. Je l'ai entendu interpellé le Gouvernement au Sénat pour ces questions. C'est là que j'ai appris le danger que cela représente. C'est une véritable guillotine.

Jean-Jacques PARIS :

Très attaché comme mon collègue Bernard Dussaud à la sécurité des motards, dont je suis comme lui, nous avons commencé cet investissement et il faut l'accélérer et se donner les moyens de le faire, et pourquoi pas la proposition de ces doubles glissières en bois. Monsieur Pincemy nous aidera à réaliser cela.

M. LE PRESIDENT :

On va demander à nos services de conduire une étude permettant de déterminer des effets de cette règle que l'on pourrait imposer chaque fois qu'on le peut, et également de préciser les conditions de mise en œuvre. Nos services nous aideront dans la mise en application. C'est une bonne idée. On a déjà ces glissières notamment pour border les pistes cyclables.

DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

VŒU POUR LA CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE D'EVALUATION DES CHARGES (C.C.D.E.C.) INDUITES PAR L'ACTE II DE LA DECENTRALISATION

Présenté par Nicolas FLORIAN

La Commission Consultative sur l'évaluation des charges (C.C.E.C.), instituée au plan national et que préside Monsieur Jean-Pierre FOURCADE, vient de rendre un premier rapport d'étape concernant le R.M.I. transféré aux départements.

Inspiré par le résultat de ce premier bilan, et soucieux de garantir au département le recouvrement des compensations financières liées aux charges qui lui sont et lui seraient transférées, le Conseil Général de la Gironde souhaite et propose la création d'une commission consultative départementale d'évaluation des charges (C.C.D.E.C.) induites par l'acte II de la décentralisation.

Par analogie à celle existante au plan national, la composition de cette commission pourrait comprendre un nombre de membres à définir, mais à part égale, d'élus et de représentants de l'Etat, ainsi que des représentants des salariés.

Sa mission consisterait à assurer un suivi scrupuleux des compensations financières reçues comparées aux charges transférées, et à rendre compte à l'institution départementale des conclusions de ses travaux au fur et à mesure de leur exécution.

Aussi, le Conseil Général de la Gironde sollicite du Préfet la création de cette commission.

Serge LAMAISON :

Il faut aussi des représentants de notre institution départementale, des élus d'accord, mais les techniciens également, parce que les représentants de l'Etat sont aussi des techniciens.

M. LE PRESIDENT :

Il faut savoir que le Préfet met sous sa responsabilité une commission locale. Donc cela va exister sur le plan du département avec trois collègues. Là ce que dit Nicolas Florian c'est à l'intérieur de la maison. Cette proposition doit avoir notre soutien avec un amendement qui conditionne notre vote ici, que cet amendement consiste à inclure dans la composition de la commission des représentants des salariés, comme dans la commission présidée par le Préfet, les syndicats sont représentés. A ce moment-là je ne vois pas pourquoi on refuserait, et cela va dans le sens de cette commission. Cela fera deux commissions, c'est vrai. C'est un décret qui prévoit cette commission, donc le Préfet doit la constituer avec trois collègues où figurent les représentants des syndicats. Maintenant je veux bien, on est tout à fait dans le fil de ce qui est fait sur le plan départemental.

Yves LECAUDEY :

Au contraire, il est souhaitable que cette commission se mette en place, parce qu'au moins les propos que nous tenons sur les transferts, les compensations, les non-compensations seront préalablement validés par une commission. Et par conséquent, à défaut d'avoir force de loi, auront au moins l'auréole de la crédibilité accordée par tous. Je suis pour.

Dominique VINCENT :

Yves Lecaudey, vous parlez d'auréole. Quoique vous en pensez la béatitude ne fait pas partie de ma panoplie. Donc le réalisme doit l'emporter sur beaucoup de choses, et si effectivement le Gouvernement en place ne tient pas ses promesses ou du moins partiellement ou avec difficulté, ce sera établi. A chaque fois que je me lève le matin je me dis, je vais faire plaisir à mes électrices à mes électeurs, et nous sommes ici tous pareil. Et si ensemble nous pouvons associer notre action pour faire évoluer les choses, il n'y a aucune raison de ne pas nous associer.

M. LE PRESIDENT :

Avec l'amendement qui consiste à ce que les représentants des salariés soient dans cette commission, je mets aux voix cette motion.

DECISION : LE VOEU EST ADOPTE A L'UNANIMITE avec l'amendement.

**MOTION RELATIVE AUX DIFFICULTES RENCONTREES
PAR LA COMMUNE DE SAINT-CIERS SUR GIRONDE
DANS LE TRAITEMENT DE SES DOSSIERS
AVEC NOTRE COLLECTIVITE**

Présentée par Nicolas FLORIAN

L'ensemble des Conseillers Généraux de la Gironde a été saisi par la commune de Saint-Ciers-sur-Gironde sur les difficultés qu'elle rencontre dans le traitement de ses dossiers avec notre collectivité.

A l'appui d'un courrier adressé aux maires de la Gironde, une motion dictée par le conseil municipal de Saint-Ciers nous interpelle.

En dehors de toute discussion partisane, nous nous interrogeons sur le tribu que supportent les administrés de Saint-Ciers dans le cadre de leur vie quotidienne.

Sans préjuger des difficultés techniques propres à tous dossiers de demande de subventions qui peuvent en retarder l'effectivité, nous n'imaginons pas que notre département pénalise des girondins au motif d'incompatibilité d'humeur entre les différents édiles.

Aussi nous formons le vœu que notre institution apporte toutes les réponses aux administrés de Saint-Ciers.

Alain DAVID :

Après avoir pris des renseignements sur cette affaire, les services et les élus étudient de manière équitable les demandes de toutes les communes, sans esprit partisan et toujours dans l'intérêt des populations. Cette motion semble dénuée de tout fondement, et peut s'assimiler en plus à un procès d'intention. Le canton de Saint-Ciers et la commune de Saint-Ciers sont traités comme les autres cantons, comme les autres communes, ni plus ni moins.

Francis MAGENTIES :

Je ne participerai pas à ce vote parce que demain, je prends au hasard, Philippe Dorthe n'a pas de dossier, il va présenter une motion, et à la prochaine séance plénière il y aura cinquante motions. Je pense que ce n'est pas le rôle du Conseil Général de savoir s'il y a une commune qui est plus avantagée qu'une autre. Je ne participe pas au vote, je pense que c'est une petite guerre. Vous me comprenez !

M. LE PRESIDENT :

Ce genre de motion, si nous entrons là-dedans nous n'en sortirions pas. D'autant que que j'étais invité récemment dans cette commune parce que nous avons apporté plusieurs millions pour la station d'épuration. Cela tombe complètement. On a même mis mon nom sur

le carton, je n'ai pas pu y aller, pour remercier le Conseil Général d'avoir participé à la construction de cette station d'épuration. Je pense qu'il faut rejeter cette motion.

Nicolas FLORIAN :

Ce n'est pas la question d'adopter ou de rejeter, vous avez donné la réponse.

DECISION : LA MOTION EST RETIREE

M. LE PRESIDENT :

Avant de passer au budget, j'ai reçu une lettre de Yves Lecaudey qui me dit qu'il représente le Conseil Général au sein du Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion des Ressources en Eau du département de la Gironde, en qualité de titulaire, et étant donné les charges qui sont les siennes, il demande de bien vouloir le relever de sa délégation. Il propose que Vincent Liminiana puisse le remplacer, si vous en êtes d'accord. Il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie, il en est ainsi décidé.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2005

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le Projet de Budget Supplémentaire pour 2005 représente 228,3 M€ au titre du Budget Principal et 9,6 M€ pour les Comptes Annexes, en crédits de paiement. Ce budget fait le lien avec la gestion précédente dont il reprend les résultats et propose divers ajustements.

En ce qui concerne la **reprise des résultats** antérieurs,

le volume des reports représente 46,7 M€ en dépenses, dont 31,5 M€ en investissement -équilibrés par un report d'emprunt d'égal montant- et 15,1 M€ en fonctionnement ;

la gestion de l'exercice 2004 se solde par un excédent global de 14,8 M€, représentant une dizaine de jours de mandatement.

Quant aux **ajustements** de la section de fonctionnement, ils sont consécutifs :

à **des obligations légales**, telles que l'affectation de l'intégralité de la recette perçue au titre de la TDENS ou du CAUE, l'application de mesures salariales édictées par l'État ou l'intégration des premières compétences transférées par la Loi du 13 août 2004. Les 2,79 M€ qui concernent ces dernières relèvent en priorité du secteur social (2,6 M€), de la restauration scolaire (0,12 M€) et du PRNP (0,03 M€) ;

à **des besoins sociaux particulièrement dynamiques** : le budget de la DGAS voté lors du BP n'affiche finalement qu'une augmentation de 1,2 % par rapport aux réalisations constatées en 2004. Or, on sait que les prix de journée, composantes essentielles de nos charges sociales, dépendent largement des frais de personnel dont l'évolution est rarement contenue en dessous de 4 % par an.

De plus, le nombre de bénéficiaires, quel que soit le secteur concerné, ne cesse de croître : le nombre d'enfants hébergés en MECS a augmenté de 2,3 %, des placements chez des assistantes maternelles de 2,7 %, des bénéficiaires de l'APA de 19 %, des handicapés de 8,7 %, des chômeurs de 3,6 %.

Ces paramètres contribuent à accentuer les besoins sociaux ; c'est ainsi que l'enveloppe consacrée aux hébergements doit être augmentée de 13,6 M€, la prise en charge des enfants par les assistantes maternelles nécessite 2,3 M€ supplémentaires. Quant à l'APA, alors que la participation de l'État régresse de 2,3 M€ par rapport à 2004, nous devons inscrire 2,5 M€ de plus, ce qui portera la dotation à près de 80 M€. Enfin, au titre de l'insertion, ce sont 5,7 M€ qu'il convient d'inscrire dans le cadre du BS.

Au final, le budget 2005 de la DGAS totalisera 492,2 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 6,6 % par rapport aux crédits votés l'an dernier, ce qui nous amène à noter que, tous les ans, l'évolution des budgets sociaux consomme 3 ou 4 points de fiscalité ; la mise en

place de la future Prestation de Compensation du Handicap ne pourra qu'aggraver cette situation.

à l'émergence d'éléments nouveaux : plus modestement, afin de prendre en compte des facteurs nouveaux, la gestion des transports, le patrimoine des collèges et nos politiques de développement sont abondées de 5,3 M€.

Les **recettes** qui équilibrent ce BS sont constituées en premier lieu par l'abondement des droits de mutation (+ 15 M€) ; s'y ajoutent l'ajustement des dotations de l'État (+ 1,9 M€), conformément à la notification qui nous en a été faite, la prise en compte de la fiscalité transférée (Taxe sur les Contrats d'Assurance, soit 24,2 M€ au total, pour partie prélevés à hauteur de 21 M€ sur la DGF), la constatation de l'avance faite en 2004 à l'État au titre des allocations RMI (9,8 M€) et la mise à jour des recettes du Pacte aquitain et de la déviation de Sainte Foy la Grande (2,9 M€). Le fait que ces recettes (33 M€, dont certaines relèvent d'ailleurs de l'investissement) sont inférieures aux dépenses nouvelles de fonctionnement (37 M€) nous conduit à modifier la structure de nos financements. De fait, notre volonté de soutenir nos efforts d'investissement ne peut se réaliser que grâce à un léger recul de notre capacité d'épargne (- 4 M€) et par un taux de couverture par voie d'emprunt plus important. C'est pourquoi, il nous est proposé d'ajouter 39 M€ aux 75,5 M€ de programme départemental d'emprunt 2005, totalisant ainsi un volume de 114,5 M€, quasiment identique à celui de l'an dernier (115 M€).

Dans ces conditions, nous sommes en mesure de majorer nos **dépenses d'investissement** (hors dette et déficit) de 39,5 M€ qui atteindront ainsi 279,6 M€, étant précisé que l'objectif majeur de l'année consiste à optimiser nos taux de réalisation.

En tout état de cause, nous respectons, lors de ce budget, les priorités définies lors du DOB d'octobre dernier, en favorisant :

- ☛ la préservation de notre patrimoine (Extension de l'Hôtel du Département, aménagement portuaire, infrastructures routières) avec 14,6 M€ supplémentaires,
- ☛ les opérations du Contrat de Plan (+ 12,3 M€),
- ☛ le développement économique (+ 2 M€ au titre de la Route des lasers et du Port Autonome de Bordeaux),
- ☛ le secteur social (+ 2,5 M€ pour l'accueil de handicapés et le Grand Projet de Ville) ou sportif (+ 0,3 M€).

Dans le même ordre d'idées, ce BS affiche un volume **d'autorisations de programme** non négligeable de l'ordre de 25 M€, répartis pour l'essentiel entre :

- ☛ les PPI Routes et Collèges pour 6,6 M€,
 - ☛ l'extension du Bâtiment des Archives pour 2,7 M€,
 - ☛ les aides aux communes en matière d'écoles pour 0,14 M€,
 - ☛ et les routes nationales (contournement de Libourne) pour 3,8 M€,
- ce qui portera à 336 M€ notre capacité à lancer directement ou indirectement des projets structurants sur le territoire girondin.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Le B.S. 2005, contexte un peu particulier, d'abord sur le plan de la méthode quant à la reprise des résultats antérieurs, nouvelle nomenclature comptable, on a eu l'occasion de le dire lors du C.A. ; et par ailleurs utilisation d'une logique de redéploiement lorsque des crédits de paiement ou des autorisations de programmes sont nécessaires, encore que nous avons fait remarquer que les étapes modificatives, BS et DM, ne sont généralement pas faites pour mettre des autorisations de programmes nouvelles.

Le BS 2005 s'élève ainsi à 228,12 M€, il représentait l'année 240,6 M€, une différence de 12 M€ ce n'est pas négligeable, ce qui marque la manière resserrée dont nous avons dû adapter les prévisions dès le BP ; 9,6 M€ pour les comptes annexes. La reprise des résultats de l'exercice précédent sur l'investissement 31,54 M€ ; ce sont les reports qui sont compensés à due concurrence par du report d'emprunt. En fonctionnement, les reports, il s'agit de dépenses, sont à 15,11 M€ et l'excédent dégagé en clôture de l'exercice 2004 était à 14,83 M€. En clair l'excédent disponible fin 2004 ne couvre pas les restes à réaliser en dépenses, à peu de chose près.

Parmi les reports d'investissement, on l'a rappelé, Hôtel du Département, extension, Contrat de Plan, pour l'essentiel sur les volets routiers et ferroviaires. Je passe sur la description de ces exercices. Les 15 M€ en section de fonctionnement sont issus de la gestion courante, et en particulier en dépenses ici, relèvent à hauteur de 5,6 M€ de subventions, puisque nous avons un problème lorsqu'on vote le BP au mois de décembre, la dernière commission permanente prend des décisions qui sont inapplicables, comptablement parlant dans l'exercice, et qui grève d'autant le début de l'exercice précédent.

Ce budget, nous l'avons dit aujourd'hui, le nécessaire financement du report de fonctionnement consomme d'ores et déjà une partie de nos recettes nouvelles du BS : 15,11 M€ pour 14,83 M€ en recettes. L'avance consentie à l'état, dans le cadre du transfert de compétence des allocations RMI 9,7 M€ n'est pas étrangère à cette situation, d'autant plus que ces 9,7 M€ nous sont dus et nous avons pensé que, rattachement des charges et produits à l'exercice, nous étions au moins autorisés à émettre un titre de recettes 2004 attestant de cette créance sur l'Etat. Cela nous a été refusé, sans quoi nous serions en équilibre. Je crois que c'est le Département de l'Ariège qui vient d'attaquer l'Etat en disant que dans ces conditions ils demandent des intérêts moratoires. Nous n'en sommes pas là, mais si nous avions pu émettre le titre de recettes de 9,75 M€, somme qui est reconnue comme nous étant due, nous aurions eu un excédent par rapport au report. Néanmoins avec les recettes dont nous disposons, budget de réponse aux besoins sociaux en ce qui concerne le fonctionnement, recettes affectées la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, elle représente 7 M€, je cite de mémoire. De même, CAUE, j'en ai parlé cet après midi ; modifications techniques, la nomenclature comptable M 52 a fait que le Trésor Public nous a fait remarquer que certaines dépenses qui étaient jusqu'ici imputées à de l'investissement, étant considéré comme dépenses d'entretien, relevaient du budget de fonctionnement, c'est-à-dire non éligible d'ailleurs au fonds de compensation de la TVA, et que nous avons dû faire un passage d'une section à l'autre. L'application des décisions de l'Etat sur les inscriptions des sommes dont nous avons parlé ce matin, les premiers transferts de compétence, le FSL, la médiation locative, etc. Et puis quelques crédits nécessaires pour les prévisions d'avancement d'échelon au niveau du Centre Départemental de l'Enfance, budget annexe, et les chèques déjeuner.

Mais tout ceci, par rapport à notre budget est, si vous permettez l'image, epsilon. Premier transfert de compétence, nous en avons parlé ce matin. L'ajustement de nos politiques sociales, là je le redis parce que ce sont des chiffres qu'il faut se mettre dans la tête, les crédits votés au BP 2005 au titre du social solidarité se montaient à 460,8 M€, et étaient déjà en progression de 8,2 par rapport au BP 2003. Mais une augmentation est à faire, nous allons friser sur l'exercice suivant, les 500 M€ sur notre budget social pour 2006. Cela porte sur tous les domaines : personnes âgées, handicapés, enfance, et puis tout ce qui concerne l'hébergement, avec en plus les subventions aux associations qui sont prestataires pour notre compte en terme de social et qui ont subi les effets des conventions collectives, ou pour d'autres les majorations de SMIC. L'APA on en a parlé, on est désormais à 79,5 M€. Et je réponds à Nicolas Florian pour cet après-midi, c'est vrai lorsque l'APA a été inscrite, le partage avec les départements était prévu mais les crédits n'étaient pas inscrits, et c'était créé sur l'hypothèse 50/50, qui n'ont jamais eu lieu, mais on était à 43 % avec l'appoint de l'emprunt exceptionnel de 450 M€, et c'est ce que demande la commission d'évaluation des charges, elle demande si c'est du pérenne, du définitif ou si cet exceptionnel va disparaître, et auquel cas la récurrence des compensations serait grave. Ce qu'il y a d'extraordinaire c'est que nos dépenses d'APA augmentent alors que la notification de la compensation des transferts sur la Caisse nationale de solidarité d'autonomie diminue, 31,63 M€ l'année dernière, 29,29 M€ cette année. La dépense augmente, les recettes compensatrices diminuent ; voilà l'illustration de l'effet de ciseau. La situation économique et le chômage chez nous comme ailleurs, mais un peu plus qu'ailleurs, font qu'il nous faut augmenter les dotations RMI ; le nombre de "bénéficiaires" augmente et nous inquiète.

Au total, budget supplémentaire inclus, y compris l'APA et le RMI, le budget de la DGAS totalisera 492,16 M€ pour 2005. En gros, je le disais cet après-midi, l'augmentation d'une année sur l'autre 13 à 17 M€ par an de ce budget sur des dépenses difficilement maîtrisables qu'il va pourtant falloir maîtriser, sans quoi nous risquons d'aller un peu dans le mur. Chaque fois c'est trois à quatre points de fiscalité uniquement pour l'augmentation de charges nettes dépenses sociales.

Un ajustement sur les transports interurbains, augmentation de la dotation initiale, avec des reports d'ailleurs, et puis rappels de ce que nous avons vu tout au long de la journée, un ajustement pour la crise viticole, le Centre de ressources de Condorcet, et puis la fameuse convention cadre FSE pour les opérations "Animation RMI" "Relier". Néanmoins, malgré ces dépenses de fonctionnement, on a du mal, mais on y est parvenu quand même, à soutenir la capacité d'investissement. On ne peut désormais le faire qu'en faisant appel à des financements externes, autrement dit il y a de l'emprunt. C'est la raison pour laquelle nous reportons 31,4 M€ d'emprunt. Et nous avons la chance, je me suis exprimé là-dessus ce matin, d'enregistrer encore un grand dynamisme des droits de mutation, mais c'est à la fois une satisfaction et une inquiétude parce que l'on sent que l'on arrive à un seuil, il y a une crête, et que l'on est près d'une possible, mais pas certaine, renverse.

On attend, en recettes, la mise à jour du Pacte Aquitain avec la Région, et les ressources affectées pour la déviation de Sainte-Foy, et on rappelle notre geste de solidarité, un abandon de ressource A.O.T., en direction de l'ostréiculture. L'emprunt j'en ai parlé. Si bien que nous réussissons à maintenir l'effort d'investissement, tel que nous l'avons souhaité et tel que nous l'avons construit ; ces dépenses d'investissement en prévision augmentent même d'un peu moins de 40 M€, 39,5 M€, dont il faut enlever les 9 M€ de TDENS, recettes affectées. Et puis, on l'a encore rappelé ce matin, volet routier, contrat Etat Région, avance à

l'Etat, développement économique 2 M€ supplémentaires, 1,6 M€ Routes des lasers en direction des plates formes industrielles, 0,4 M € pour le Port autonome de Bordeaux, à qui on pourra demander de respecter l'Angélique au passage, établissements sociaux sur Gujan-Mestras. Bref, le volume d'investissement après vote du BS passera à 442,49 M€.

Voilà l'allure de ce budget, ce qui nous donnera pour l'exercice 2005, après BS, s'il est voté, un équilibre à 1 milliard 273 M€, budget principal, en intégrant les excédents de fonctionnement et les déficits d'investissement de l'année précédente, avec un volume d'emprunt de 107 M€. Je rappelle que nous étions passés de 65 à 75 que nous n'avions pas mobilisé à l'exception de 10, et là nous allons mobiliser 31 plus les 75 qui restent inscrits et qui gagent des dépenses, avec un autofinancement qui sera quand même de 147,80 M€. Et heureusement le remboursement en capital de la dette diminue de 3 M€ ; nous bénéficions à la fois des taux particulièrement bas dans la durée et d'une gestion active de la dette ce qui est l'occasion à ce passage de mon propos de tirer le chapeau et de remercier toute l'équipe de la Direction des Finances et le directeur général avec elle, qui s'arrachent les cheveux aussi souvent que moi en ce moment, et c'est vrai que cela nous arrive de plus en plus souvent.

L'épargne nette, on en a parlé ce matin, oui, nous la maintenons, elle était prévue à 129,36 M€, elle ne sera plus que de 125 M€, ce sont les 4 M€ qui sont absorbés par le fameux effet de ciseau. On a maintenu l'effort d'investissement, donc on réduit sur l'épargne nette et on fait un peu plus appel à l'emprunt. Voilà en gros les quelques points caractéristiques de ce BS 2005.

A signaler qu'en A.P., même si la règle veut que l'on ne fasse pas d'inscription d'autorisation de programme sur une étape intermédiaire comme un B.S. ou une D.M., lorsqu'il y a des besoins on y fait face même, c'est ainsi que nous affectons, à la demande du Président, 3,6 M€ pour la restructuration du collège de Cadillac et 3 M€ pour des opérations routières ponctuelles, qui ont cet avantage sur les autorisations de programmes pluriannuelles qu'elles sont consommées dans l'exercice et qu'elles améliorent nos taux de réalisation ; c'est l'objectif que nous poursuivons. Voilà les caractéristiques, le reste on en a parlé. Un effort en A.P. sur l'eau et l'assainissement, les 18 M€ d'avances à l'Etat pour les travaux sur les routes nationales qui relevaient du Contrat de Plan. Ainsi les A.P. de l'exercice réuniront 336 M€, c'est un peu fort, le tableau de marche des A.P. était plutôt à 305 M€, mais c'est le rappel de l'effort en A.P. de l'an dernier.

Voilà donc ce budget dont je vous rappelle que le B.S. en ce qui le concerne s'équilibre à 228,12 M€, avec budget total 2005 pour l'instant après vote du BS équilibré à 1 273, 38 M€ avec un appel à l'emprunt de 107 M€ et un autofinancement de 125,74 M€.

M. LE PRESIDENT :

Mes chers collègues, je voudrais remercier Yves Lecaudey qui nous présente toujours d'une manière très claire et les membres de la commission des finances, sans oublier Marc Fauveau et toute l'équipe de la Direction des Finances, et Jacky Lebeau naturellement le directeur général adjoint, et toute les équipes qui travaillent sous l'autorité de Monsieur le Directeur Général, Gérard Marty.

Nicolas FLORIAN :

Une intervention rapide, même si j'avais prévu de la faire plus longue, mais il est tard et il n'y a plus de journaliste. C'est un petit BS, il y a des reports qui sont en baisse, Yves Lecaudey nous en a parlé, mais c'est un petit BS qui est révélateur de l'ambiance actuelle des finances de notre collectivité, et qui est annonciateur de choix qu'il faudra faire dans quelques mois, et je vous donne rendez-vous tant pour le débat des orientations budgétaires que pour le BP 2006.

Pourquoi est-il révélateur d'une ambiance actuelle ? On emprunte plus, on mobilise plus d'emprunt, même si, comme le notait à juste titre Jean-Jacques Paris ce matin, ce département a eu une très grosse capacité à se désendetter, on ne peut que saluer cette initiative ; nous sommes passés de plus 300 millions à plus de 200. Ce n'est pas pour cela qu'il faut de suite faire exploser l'emprunt, et j'imagine que Jean-Jacques Paris dira la même chose tout à l'heure ; l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

On note sur ce BS qu'il y a un effort constant et conséquent pour l'action sociale. Sur l'investissement il y a encore un effort de 16 M€ pour l'extension de l'Hôtel du Département, vous connaissez notre position là-dessus, je n'y reviendrai pas. Il faudra se poser la question un moment véritablement du coût qu'aura occasionné cet investissement même si, je veux bien comprendre, qu'il soit nécessaire

Sur les différentes discussions sur le transfert des compétences, je ne vais pas rouvrir le débat aujourd'hui, on aura l'occasion d'en reparler, ce dont je suis sûr c'est qu'une décentralisation n'est jamais une source d'économie, et que les financements qu'ils ont compensés, c'est par rapport aux services qui existent. Et par expérience, on l'a vécu en 1982, quand l'Etat est arrivé en transférant notamment les collèges, ils étaient dans un état pitoyable, on voit aujourd'hui l'effort que le département de la Gironde a fourni là-dessus. Quand il faut dire la vérité je la dis. Il ne faut pas non plus avoir peur de la décentralisation, même si elle est coûteuse, mais la décentralisation c'est rapprocher le citoyen de la décision, donc il y aura nécessairement plus de pression sur le Président de la population girondine, et il y aura là aussi nécessairement une amélioration des différents services.

Je ne rentre pas dans le détail aujourd'hui sur ce débat, on en reparlera. Quoi qu'il en soit nous restons persuadés que la décentralisation ne peut pas se faire contre l'Etat mais avec l'Etat. C'est pour cela que nous avons réclamé, vous l'avez accepté, la création d'une commission consultative, pour voir à l'Euro près, comme disait le Premier Ministre, je ne crois pas que l'on soit à l'Euro près, ce qui se passe réellement.

Par rapport à quelques interventions de ce matin, notamment sur le logement, je rappelle à Yves Lecaudey, que l'ANRU n'intervient pas que sur le GPV, et que sur la CUB, sur les cinq conventions particulières qui ont été signées, il y en a deux qui concernent les communes qui sont hors GPV : Bègles avec la Cité Yves Fargues et Bordeaux avec Saint-Jean, et sur les prochaines il y a Pessac et d'autres communes qui sont concernées.

Yves LECAUDEY :

L'ANRU oui, moi j'ai parlé des crédits habituels de l'Etat pour démolition-reconstruction.

Nicolas FLORIAN :

C'est bien dans le cadre de démolition reconstruction dont je parle.

Yves LECAUDEY :

Laissez moi aller au bout, je n'ai pas parlé de l'ANRU, parce qu'il y a un inconvénient majeur, c'est que lorsque l'ANRU intervient 20 % des logements réalisés sont affectés à une gestion ANRU et échappent aux bailleurs. Par conséquent, je parle de démolition reconstruction menée par les bailleurs sociaux pour leur compte en fonction de leur patrimoine et sur les procédures habituelles, et sur ces procédures il n'y a pas de crédit en dehors de la zone du périmètre GPV.

Je vous en donne une illustration que vous connaissez sans doute : Bassens est à 150 mètres, la résidence Méignan, de la limite du GPV, et n'est pas retenue par l'Etat pour cette opération démolition-reconstruction, c'est Gironde habitat qui la mène. Excusez-moi pour l'interruption.

Nicolas FLORIAN :

Se posera donc la question, et cela fera l'objet de débats futurs, de notre position et quelle sera notre politique en terme de logement, en terme de développement économique, tout cela pour tenter de pouvoir cibler au mieux nos interventions, quant on sait, comme vous l'avez rappelé, qu'aujourd'hui plus de 60 % de notre budget est consacré aux dépenses dites obligatoires en matière d'action sociale. Il faudra revoir à terme nos assiettes de recettes, et je fais partie de ceux qui pensent qu'avant d'augmenter les taux d'imposition, tentons d'élargir l'assiette, et notamment en faisant venir un maximum d'entreprises ; c'est bon pour l'emploi et la TP. Je ne rentrerai pas plus dans le détail.

Dans la logique de ce qui avait été notre position au BP, nous voterons contre ce BS, et nous vous donnons rendez vous pour la DM, mais surtout le débat d'orientations budgétaires et le BP dans quelques semaines.

M. LE PRESIDENT :

Je vais donner la parole à Christian Laurissergues parce que Monsieur Bertrand Gaume ne peut pas descendre, mais il vient de faire le point avec Christian Laurissergues sur l'orage.

Christian LAURISSESGUES :

A 22 heures 20 on ne signalait plus de disparu. Une personne était tombée à l'eau mais elle a été retrouvée. Il n'y a pas eu pour la partie rurale de grêle pour l'instant. Il n'y a pas de blessé grave, pas d'accident à signaler, mais il y a beaucoup de sorties de pompiers dans les secteurs de Saint-Médard en Jalles, Martignas, Castelnau de Médoc, Blanquefort, des sorties aussi sur Lacanau, Le Porge, sur Carbon Blanc, Ambarès, Saint-Loubès, avec tous les petits incidents qui vont avec, quelques petites blessures légères. Sur Bordeaux il y a des arrêts du tramway, et la représentation du Grand Théâtre a été arrêtée parce qu'il y a des fuites sur la coupole, mais rien d'important au-delà de la partie matérielle. Il y a eu des sorties sur Pessac.

Voilà en gros l'information que vient de me donner le Directeur de Cabinet du Préfet. En ce qui concerne blessés, disparus et autres, tout est rentré dans l'ordre, il n'y a pas de problème majeur.

Philippe PLISSON :

Je suis frustré, parce que la Haute Gironde a été très secouée, des administrés m'ont appelé. Encore une fois la Haute Gironde n'a pas été nommée dans le communiqué, c'est le mépris le plus total pour ce secteur. Je rassure mes collègues, tout va bien en Haute Gironde, on s'est débrouillé. Le Préfet ne sait pas qu'on existe, mais cela va.

Jean-Jacques PARIS :

Le budget supplémentaire 2005 reste marqué par une gestion saine, d'un point de vue strictement financier, mais nous pensons qu'il contient ses propres limites également par rapport à l'efficacité de nos politiques publiques. C'est en fait le même débat qu'au compte administratif, parce que nous pensons qu'il y a une sous-utilisation de l'emprunt et un retour excessif à l'autofinancement. Je veux dire à mon collègue Nicolas Florian que quand nous disons une sous-utilisation de l'emprunt, cela s'appuie sur des réalités de ce Département, au regard des ratios encours de dette – recettes réelles de fonctionnement, on regarde la capacité de désendettement et on se rend compte qu'on est un département, compte tenu de ses besoins, qui pourrait faire plus appel à l'emprunt. Yves Lecaudey dit que ce sera le cas l'année prochaine.

Le programme d'emprunt non utilisé en 2005 reste à peu près le même que celui de 2004, autour de 105 M€, et ce malgré le fait que nous ayons inscrit une enveloppe supplémentaire de 10 M€.

La deuxième idée c'est la sous-estimation du rendement de la fiscalité indirecte, notamment des droits de mutation, bien entendu qui nous conduit à fiscaliser sur les autres taxes dès le budget primitif pour réduire l'encours de notre dette. Cela nous amène à considérer l'emprunt ou l'autofinancement, non pas comme un des moyens de nos politiques publiques mais comme un objectif en soi. C'est là-dessus qu'on porte notre critique.

La gestion active de la dette reste une grande consommatrice de fiscalité dans les remboursements anticipés. Ceci dit, même si aujourd'hui nous atteignons les limites de notre gestion financière, comme bon nombre de collectivités d'ailleurs, l'avenir passe par des moyens supplémentaires pour les collectivités locales, et notamment des moyens fiscaux avec, ce que nous proposons, l'intégration dans l'assiette de la taxe professionnelle des actifs financiers des entreprises. On a fait le calcul, si on appliquait sur ces actifs un taux modeste de 0,5 %, ce serait quand même une enveloppe de 12 à 15 milliards d'euros qui nous permettrait d'avoir une politique de péréquation en direction des collectivités locales.

Je ne reviens pas sur l'investissement qui reçoit 39 M€ de crédits de plus, mais j'attire votre attention, et c'est là qu'on voit les limites de notre politique financière, c'est qu'au final le volume voté en investissement baisse légèrement. Il passe de 287 M€ en 2004 à 279 M€ en 2005. Je sais qu'Yves Lecaudey me dira que cela nous permettra d'avoir une meilleure utilisation des crédits, mais il me semble que si nous nous donnions quelques moyens en personnel supplémentaire, nous pourrions améliorer notre politique d'investissement.

Ensuite, il y a cet ajustement de nos politiques sociales, et là bien sûr on est obligé de suivre, et on aura encore, comme vous le disiez, des efforts importants à faire. Nous allons atteindre très rapidement 500 M€ en dépenses à la D.G.A.S., il faut maintenant anticiper là-dessus.

D'une manière générale c'est un peu les mêmes remarques que pour le compte administratif. Le financement maximum par autofinancement de nos investissements fait qu'il y a peu de mesures nouvelles envisageables au niveau du fonctionnement. Nous sommes désendettés de 45 M€ avec de l'épargne ; nous n'aurions pris qu'un million d'euros nous aurions pu créer 30 emplois supplémentaires au budget supplémentaire. Et on se serait donné pour les mois qui viennent à la fois quelques moyens supplémentaires, notamment pour l'insertion, mais aussi pour les infrastructures et pour les collèges. Il me semble que de toute façon nous ne pourrions pas en faire l'économie. Yves Lecaudey ce sera le débat pour le Budget Primitif 2006 !

En tout état de cause, je me joins au Président, et à ce que vous disiez pour remercier l'ensemble des services qui travaillent avec beaucoup d'efficacité sur ces budgets, et qui nous aident pour essayer de répondre le mieux possible aux besoins des girondins. Nous voterons bien entendu ce budget supplémentaire.

Bernard GARANDEAU :

Rapidement, car je ne souhaite pas du tout démonter le mécanisme financier de ce BS qui me paraît parfaitement satisfaisant, mais je souhaitais indiquer que l'évolution des charges sociales qui a été portée au niveau du BP à 8,2 % comme il a été indiqué par notre vice président, a été insuffisante, et qu'il faut de nouveau, au niveau du BS, réalimenter les lignes indiquées.

J'indiquerai tout simplement, que le nombre des bénéficiaires dans chacun des domaines concernés augmente plus vite que 8,2 %. C'est le cas des personnes âgées, le vieillissement est de plus en plus important. L'appel à l'APA est de plus en plus régulier, et nous avons à traiter chaque mois supplémentaire 550 dossiers d'APA. Alors certes, nous avons de la mortalité parmi les bénéficiaires de l'APA, mais nous avons de nouveaux entrants également de façon très significative, ce qui fait que la population augmente sensiblement. En ce qui concerne les handicapés, nous avons de plus en plus de ces personnes répondant à ces critères, malheureusement. Cela est lié d'une part au vieillissement, à la qualité des soins qui permettent de sauver des gens après des accidents, mais qui restent avec des handicaps importants. Enfin nous avons également une augmentation très sensible des jeunes pris en charge, soit par nos services, soit sur indication de la justice, et cela permet de voir grimper les effectifs dans ce domaine-là. Sans compter les Rmistes, dont notre collègue Gilles Savary parlerait aussi facilement, qui ont augmenté de façon très sensible cette année. Ce qui fait que nous avons globalement une augmentation des charges sociales qu'il nous faudra chercher à contenir, mais qui sont difficilement contenables dans l'application des textes et vu l'augmentation des bénéficiaires qui est pratiquement arithmétique. Alors c'est quelque chose de grave et embêtant, mais en tout état de cause il faut faire face à cette situation.

Yves LECAUDEY :

Le premier point, et je réponds à Jean-Jacques Paris, c'est que BP plus BS, 53 plus 32, nous avons créé 85 emplois dont l'essentiel est affecté aux tâches nouvelles supplémentaires du social. Donc nous n'avons pas négligé, mais l'inconvénient en terme d'emploi c'est que ce sont des dépenses récurrentes et évolutives, ce qui nous demande une relative prudence.

Par ailleurs, je crois avoir dit et répété à plusieurs reprises depuis ce matin, nous avons fait une augmentation de fiscalité avec une déliaison de la TP inférieure à 2 %, soit deux points de fiscalité, une majoration plus les bases, disons 15 M€. Voilà le supplément de produit fiscal. Supplément de dépenses sociales 20 M€, cinq points de fiscalité, charge nette. Personnel je vous ai donné les chiffres, et le SDIS 52 M€ en 2003, 56 M€ en 2004, 60 M€ en 2005, chaque fois 4 M€, un point de fiscalité. Par conséquent vous voyez qu'en terme de fiscalité et de compensation en dépenses, on est court en fiscalité de 6 M€ que l'on a pris sur l'épargne nette, reprenez la démonstration. Alors c'est vrai, vous dites, c'est comptable, c'est mécanique etc., mais on est dans l'épreuve vérité ici, on avait pris une bonne vitesse de croisière, on avait structuré ensemble ce budget ; aujourd'hui on est dans le mur parce que la maîtrise de nos dépenses sociales, avec les textes qui sortent, le nombre de bénéficiaires qui s'ajoutent, on ne peut pas à la fois se réjouir sur l'allongement de la durée de vie et regretter qu'il y ait davantage de personnes âgées à traiter par nos procédures et nos dispositifs. La loi sur le handicap, j'ai personnellement râlé sur cette anticipation, mais il est difficile de contester parce que cela fait assez longtemps qu'on la réclame.

Tout ceci fait qu'aujourd'hui on a un budget social et solidarité qui va prendre tellement d'importance, et là je suis d'accord avec Nicolas Florian, que par la force des choses, nous allons devoir remettre à plat nos procédures, nos politiques, faire des choix. C'est le travail que l'on prépare à l'intention du Président, tout simplement parce que, c'est une caricature que je fais et je ne polémique pas, mais si on va trop loin et trop vite comme on le fait dans cette décentralisation dont j'ai le sentiment qu'on n'avait pas tout évalué tout de suite (il n'y a qu'à voir les rajouts qui se font aux rajouts), le Président du Conseil Général partout va devenir rapidement un super percepteur qui ponctionnera pour simplement assumer les charges obligatoires sociales, et cela ne sera pas marrant d'être Président du Conseil Général à ce moment-là.

En tout cas, vous avez les chiffres, on regardera tout cela dans cette commission d'évaluation ; je suis ravi que l'on en discute là-dessus. Songez quand même qu'on ramasse en fiscalité, avec l'effort que l'on fait, 350 M€ et que l'on en dépense 500 M€ pour le social. Voilà les chiffres Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT :

Je pense et vous allez comprendre, je pense que nous avons mangé notre pain blanc, honnêtement. Nous sommes partis dans un autre monde, et ce n'est pas cela la décentralisation républicaine. Enfin, la suite nous l'apprendra.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005

Ont voté pour :

- MM.BARRAU, BENOIT, BOST, CARREYRE, CASTAGNET, DAVID, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DE GABORY, DORTHE, DUSSAUT, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GLEYZE, HILAIRE, JAULT, JEANJEAN, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LIMINIANA, MADRELLE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MUR, PARIS, PLISSON, RENARD, RESPAUD, SERRANO, TOUZEAU.

Ont voté contre :

- MM. D'AMECOURT, DARGUENCE, DUCHENE, FLORIAN, LOTHAIRE, VINCENT.

S'est abstenu :

- Néant

Excusés ou n'ayant pas pris part au vote :

- MM. AUGHEY, CESAR, CHALARD, DARREMONT, DELAUX DUBOURG, FATH, FOULON, GAÜZERE, HOURNAU, Mme KEISER, MM. LEVEAU, PERONNAU, REGERE, RIFFAUD, SAVARY, SOUBIE, TRUPIN, YERLES.

DECISION : LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005 DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EST ADOPTE A LA MAJORITE, par 38 voix pour, 6 voix contre.

M. LE PRESIDENT :

Le budget est adopté. Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne nuit.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de Séance,

Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde